

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de Genève
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2019

**CANTON DE GENEVE -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2020
Modification de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance
et sur l'accueil familial de jour (LSAPE)**

Mesdames,
Messieurs,

La loi modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) votée par le Parlement genevois le 31 janvier 2019, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La "Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire" a été constituée afin de gérer le fonds qui sera alimenté par une contribution de 0.07% de la masse salariale soumise aux cotisations AVS de tous les employeurs du canton de Genève.

Pour financer les dépenses supplémentaires liées à cette nouvelle prestation cantonale, et compte tenu de l'évolution favorable du "compte spécial Genève", le Comité de direction a décidé de ne répercuter que partiellement cette nouvelle prestation, soit **0.035%**.

Cette nouvelle cotisation de 0.035% s'ajoutant aux cotisations légales au Fonds de surcompensation de 2.45% ainsi qu'aux contributions statutaires de 1.10% (inchangées par rapport à 2019), la cotisation totale pour le canton de Genève est augmentée à

3.585% dès le 1^{er} janvier 2020

Pour les prochains exercices, la question de la contribution sera réexaminée en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

L'Administrateur



Christian von Sury